

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de SELIDAIRE du vendredi 28 février 2014

L'assemblée générale de ce début d'année 2014 était particulière puisque le bureau de l'association a invité à participer à celle-ci, non seulement les adhérents de l'association mais aussi l'ensemble des propriétaires de Varangéville.

En effet, les dernières décisions concernant le classement de la partie haute de la ville en zone de risques miniers ont de quoi inquiéter les propriétaires de Varangéville. SELIDAIRE souhaitait expliquer à ceux-ci les actions que l'association comptait engager par rapport à ces dernières décisions de l'administration.

Aussi, la salle Gérard Philipe était bien remplie ce vendredi 28 février. En présence de Monsieur le Maire de Varangéville, de Madame Schoumacker présidente de l'association Dombasloise des affaissements miniers, de Monsieur Laine représentant l'association ASPORDA de Saint-Nicolas de Port, le président de SELIDAIRE Michel Jacquet a déclaré ouverte l'assemblée générale 2014.

Le président a remercié Monsieur le Maire de Varangéville pour la mise à disposition de la salle. Il a également remercié le conseil municipal d'avoir voté en 2013 les subventions permettant à l'association d'engager les actions en justice et donc de participer aux frais d'avocats.

Le rapport moral du président de SELIDAIRE sur les activités de l'association pendant l'année 2013 comportait deux parties. La première concerne les informations sur l'avancement du dossier en justice visant la nouvelle exploitation minière. Après avoir expliqué dans le détail les difficultés rencontrées par SELIDAIRE et son avocat sur l'avancement de ce dossier, le président a annoncé que le juge avait fixé au 26 mai 2014 le rendu définitif des mémoires de CSME d'un côté et celui de SELIDAIRE de l'autre.

Le deuxième point abordé dans le rapport moral du président, concernait le travail de SELIDAIRE pour la réforme du code minier. Le projet de réforme a été rendu au ministre du redressement productif le 10 décembre 2013. le président de SELIDAIRE a affiché sa satisfaction de pouvoir ce soir annoncer à l'assemblée que ce projet a repris les propositions de SELIDAIRE concernant les futurs textes du code minier qui encadreront demain les rapports entre les propriétaires du sol et les exploitants du sous-sol.

Le rapport moral du président ainsi que les comptes de l'association ont été adoptés à l'unanimité par l'assemblée des adhérents. Celle-ci a également voté à l'unanimité pour accueillir au sein du bureau de l'association trois candidats en les personnes de madame Kuenegel et de Messieurs Moss et Thiébaud.

Pour ce qui concerne le classement de Varangéville en zone de risque minier, le président a rappelé que celui-ci engendrerait une interdiction non seulement de construire de nouvelles habitations ou équipements mais aussi de ne plus pouvoir agrandir les constructions existantes.

Bien évidemment, ce type de décision impactera fortement la valeur des biens des Varangévillois. SELIDAIRE engagera les actions nécessaires en justice pour que l'application du principe de précaution envisagée par les autorités ne soit pas de nature à précipiter la ville et donc les propriétaires vers le déclin. Le président a précisé qu'il souhaitait que ces futures actions puissent s'inscrire dans une collaboration étroite avec la commune.

Pour les prochaines années, il est évident que le dossier le plus important pour SELIDAIRE sera celui du traitement du risque. En effet, puisque le risque est aujourd'hui affiché, il est nécessaire de traiter celui-ci. Une des pistes évoquées est le remblaiement de la partie de la mine située sous la ville. Des exemples de par le monde et en Europe existent, SELIDAIRE s'engagera dans l'étude de ces exemples.

La parole a ensuite été donnée à l'assemblée. Monsieur le Maire a remercié SELIDAIRE pour son action et a annoncé que la préfecture serait favorable pour recevoir et entendre prochainement les arguments et inquiétudes des Varangévillois. Monsieur Varin, candidat aux prochaines élections municipales, a également pris la parole pour expliquer sa position face au problème de classement en zone de risque minier. Plusieurs personnes se sont exprimées pour en particulier défendre la thèse du remblaiement.

Suite à ces échanges fructueux avec la salle, le président de SELIDAIRE a levé la séance.